

Edito par  
Jacques BRUNEL

Secrétaire à  
la communication  
de l'USR-72

## Après la crise sanitaire, la crise sociale!

*Depuis trois mois le monde entier vit une crise sanitaire sans précédent dans notre histoire moderne. Nous ne reviendrons pas sur les dégâts qui lui sont conséquents. Chacun d'entre nous a été abreuvé d'informations dans le domaine. Par contre mesurons ensemble que la pandémie du Covid 19 n'est pas la raison de cette crise mais le révélateur des politiques libérales internationales. La recherche effrénée du profit, les productions à bas coûts, les délocalisations et l'explosion des transports, la déforestation ... sont les causes réelles générées par un capitalisme mondial débridé. En Europe la pandémie semble régresser. Mais une crise sociale se profile. Alors comment faire pour que demain ne soit pas pire qu'hier ?*

Certes le gouvernement a pris des mesures pour limiter un désastre social annoncé. 115 Md€ (milliards d'€) dont 70 pour les entreprises et 45 pour les salariés. Mais limitées dans le temps d'une part et qui paiera la note de l'autre? Ne nous leurrons pas, qu'elles qu'aient été les annonces de Macron, les recettes de demain seront les mêmes que celles d'hier, pire encore, si la population ne réagit pas très largement.

Ainsi le gouvernement poussé par le Medef a déjà fait voter au parlement une remise en cause des 35 heures et contraint les salariés à transformer les jours chômés en RTT et congés. Il promet une revalorisation des salaires des personnels hospitaliers, mais dont le coût sera financé par la réduction des personnels administratifs et le recours accru au télétravail et à la sous-traitance.

L'activité économique régresse, le chômage va exploser, le déficit public également. Les caisses de l'Etat et de la sécurité sociale vont connaître une baisse de leurs ressources sans précédent. Alors comment prévenir cette dégradation sociale annoncée ? La Cgt propose et revendique :

- L'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux
- La réduction du temps de travail à 32 heures, avec embauche
- L'interdiction des licenciements
- La relocalisation de la production
- La nationalisation sous contrôle des salariés et des usagers de la filière santé (production de médicaments, soins, recherche) dans le cadre d'une prise en charge à 100% par la Sécurité sociale
- Le rétablissement de l'ISF
- La récupération des milliards de la fraude fiscale
- La réquisition des dividendes
- L'abandon de la réforme des retraites
- L'abandon de la réforme de l'assurance chômage

**Ne les laissons pas faire.**

**Pour que demain ne soit pas comme hier Il appartient à chacun de nous de mobiliser largement, nos familles et amis, nos voisins.**



# Activité syndicale

## Perte d'autonomie et Covid 19

**Les représentants CGT au CDCA (conseil département de la citoyenneté et de l'autonomie) se sont adressés à son président le 13 mai 2020 en ces termes :**

Nous vivons depuis le 15 mars 2020 un événement majeur et historique lié à la crise sanitaire du COVID-19. Celui-ci a eu des conséquences importantes sur la mortalité des personnes dites du « Grand Age » et des personnes handicapées. Mais qu'en est-il exactement dans notre département ?

Notre organisation syndicale CGT constate que les Sarthois comme tous les Français subissent de plein fouet les conséquences des politiques de santé libérales conduites depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, pendant cette épidémie, nombreuses sont les personnes qui ont souffert et souffrent encore des manques de moyens humains et matériels des établissements d'accueil et de l'insuffisance de l'offre de soins à domicile.

Cette situation est intolérable pour les personnes âgées, les personnes handicapées, pour leurs familles, pour les soignants.

C'est pourquoi les membres CGT du Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie en lien avec notre USR (union syndicale des retraités) et notre UD (union départementale) ont interpellé le président du conseil départemental et du CDCA.

Une liste de questions non exhaustives lui a été transmise, lui demandant des réponses précises.

Quelques exemples entre autres :

- Le point sur la mortalité dans les différents types d'établissements et la mortalité à domicile.
- Quelles démarches ont été effectuées auprès de l'ARS et du Préfet de Région ?
- Quel bilan tirer du Plan d'Alerte et d'Urgence concernant les personnes âgées et handicapées ? Quels moyens sont mis en œuvre pour suivre et maintenir informées les personnes isolées et les personnes sans outils numériques ?
- Quelles dispositions concrètes ont été prises dans toutes les communes du département pour appliquer le Plan d'Alerte et d'Urgence concernant les personnes âgées et handicapées à domicile et les personnes chargées des soins et l'aide à la vie quotidienne.
- Les personnels soignants disposent-ils des équipements nécessaires à leur protection et à celle des personnes visitées (protection vestimentaire, gel hydro-alcoolique, etc.)
- Quelles dispositions ont été prises pour :
- Augmenter le personnel dans chaque EHPAD et chaque structure d'accueil de personnes handicapées afin de faire face à la pandémie et donc au confinement qui demande beaucoup plus de personnel.
- Protéger les personnels et les résidents : gants, masques chirurgicaux, FFP2, FFP3, écrans faciaux, lunettes de protection, blouses d'isolement, combinaison, gel hydro-alcoolique...
- Organiser la visite des proches dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées.



**Au terme de leur intervention nos représentants ont demandé au Président:**

- De tenir dans les meilleurs délais, dès la phase de déconfinement, une assemblée générale extraordinaire afin d'analyser cet événement,
- d'établir d'ores et déjà un agenda de travail efficace pour mettre en œuvre de réelles politiques sociales conformes aux besoins humains et à la dignité des populations de notre département.

**Avec la CGT, toutes et tous**

